



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 9

CRÉATION D'“INFORMATION CANADA”

4 mars 1970

*Déclaration du premier ministre sur la politique d'information; Chambre des communes, le 10 février:*

Le 4 novembre dernier, j'ai déposé le rapport du Groupe de travail sur l'information auquel avait été confiée la tâche d'examiner les services fédéraux d'information et de faire au Gouvernement des recommandations sur les moyens d'améliorer ses communications avec le public canadien. Je me propose maintenant de donner un aperçu des dispositions que le Gouvernement entend prendre à cet égard.

Le Groupe de travail a formulé dix-sept recommandations importantes que nous acceptons en principe, à deux exceptions près. La cinquième recommandation propose la création de Bureaux de consultation populaire et de Bureaux auxiliaires. Bien que le Gouvernement ait accueilli cette proposition avec intérêt, il estime qu'elle devrait faire l'objet d'une étude plus poussée.

En vertu de la dixième recommandation, un organisme d'État devrait être investi des fonctions de défenseur du public. Or, nous sommes d'avis qu'un tel rôle appartient à plus juste titre au Parlement.

Le Groupe de travail a constaté que l'information au sein du Gouvernement fédéral laissait à désirer, du point de vue de l'efficacité malgré les dépenses considérables qu'on y engageait. C'est pour avoir pressenti cette anomalie que nous avons désigné un Groupe d'étude pour faire enquête.

Pour amorcer un redressement de cette situation, nous avons acquiescé à la recommandation de créer un modeste service d'information, appelé “Information Canada,” qui commencera à fonctionner au début d'avril dans le cadre du ministère des Approvisionnements et Services. Ce service relèvera directement d'un ministre...

### OBJECTIFS PRINCIPAUX

La mise en place de cet organisme répond essentiellement à trois motifs. Premièrement, “Information Canada” servira de trait d'union entre les services fédéraux d'information qui fonctionnent actuellement comme autant d'unités distinctes. Il s'agit par là d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies en réduisant les chevauchements dans l'utilisation du personnel et du matériel, et en coordonnant de façon plus rationnelle les moyens d'information de l'État. La Commission royale d'enquête Glassco sur l'organisation gouvernementale avait d'ailleurs déjà fait une recommandation analogue. Cet effort de coordination devrait se traduire par une information plus cohérente, plus claire et plus accessible aux Canadiens que par le passé.

Deuxièmement, si le Gouvernement fédéral compte plusieurs bureaux d'information, ces derniers ne sont que les porte-parole de leurs ministères respectifs. Il n'existe aucun organisme en mesure d'informer l'opinion sur les grandes questions d'intérêt public qui touchent plus d'un ministère.

Troisièmement, “Information Canada” nous permettra de mieux connaître les opinions des Canadiens. Ce service, en effet, ne se bornera pas à diffuser des informations, car il sera également à la disposition des citoyens qui pourront ainsi mieux faire connaître leurs points de vue au Gouvernement.

J'ouvre une parenthèse pour souligner un point auquel le Gouvernement entend ne pas déroger, à savoir: la responsabilité première de faire connaître

### SOMMAIRE

Création d'“Information Canada”.....	1
Exposition de l'Académie canadienne des Arts.....	2
Nouvel investissement dans l'Arctique.....	3
Achat d'appareils à réaction.....	3
Conférence sur la conservation des ressources européennes.....	4
Direction des relations scientifiques aux Affaires extérieures.....	4
Subventions au théâtre.....	4
Le contrôle des phosphates.....	5
Expériences sur l'isolement.....	5
Programme de bourses de la SCHL.....	6
Jeux d'été du Canada, 1973.....	6